

# le JOURNAL du LOMBRIC



Animations scolaires p.2  
 Synthèse d'exploitation 2013 p.4 et 5  
 Autocollant STOP PUB offert voir BD p.8

**Jetons moins, trions plus !** sept - oct - novembre 2014 - **57**

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais - 67 communes - 300 000 habitants



## L'ÉDITO

Dans ce numéro de septembre, la synthèse des résultats d'exploitation du syndicat vous est présentée dans une double page centrale. En 2013, le SMITOM -LOMBRIC a su maîtriser le coût global du traitement des déchets ménagers, et ce malgré une pression fiscale forte et en constante augmentation.

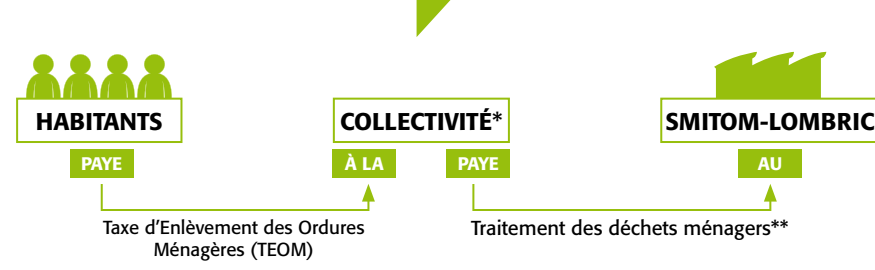
Le lancement d'actions phares en matière de gestion des déchets contribue également à contenir les coûts. Notons, par exemple, un partenariat innovant entre le syndicat et deux écos-organismes pour la mise en place d'un service de collecte des Déchets Électriques et Électroniques professionnels et des piles pour les services techniques communaux du territoire et cela sans coût supplémentaire.

Afin de réduire vos déchets, le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents vous offrent un autocollant « STOP PUB » à détacher au dos de la bande dessinée et à coller sur votre boîte aux lettres. Optez pour l'autocollant STOP PUB ! Soit : -31 kg de publicités par habitation et par an. Résultat assuré et autant d'économie sur notre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Je vous souhaite une bonne rentrée éco-responsable !

**Franck Vernin**  
 Président du  
 SMITOM-LOMBRIC

## FINANCEMENT DU COÛT DU SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS



### Qui est redevable de la TEOM ?

La TEOM porte sur toutes les propriétés bâties redevables de la taxe foncière (logements, caves, emplacements de stationnement dans un immeuble). C'est le propriétaire au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition qui est redevable de la taxe foncière et de la TEOM figurant sur le même avis avant le 15 octobre de chaque année. Il peut en récupérer le montant dans les charges locatives auprès de son locataire.

### Comment est-elle calculée ?

La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière.

<b>la moitié de la valeur locative cadastrale du logement</b>  actualisée chaque année en tenant compte : - des changements apportés aux propriétés, - de la revalorisation forfaitaire annuelle, par application d'un coefficient fixé par la loi de finances (coefficient égal à 1,009 pour 2013).	X	<b>le taux fixé librement par la collectivité*</b>
--	---	--

Ce n'est donc pas le volume de déchets ménagers collecté qui conditionne le montant de la taxe.

### Qui la perçoit ?

La TEOM est perçue pour le compte des collectivités\* par le Trésor Public qui la leur reverse en prélevant 8% de frais de gestion sur les sommes perçues (frais d'assiette et de recouvrement, de dégrèvement et de non-valeur). Lorsque les sommes perçues augmentées des recettes éventuelles (vente de matériaux ou d'énergie, soutiens des sociétés agréées) ne couvrent pas l'intégralité du coût du service, le budget général de la collectivité peut être mis à contribution pour compléter le financement.

\* Collectivité : Commune, Communauté de communes, Communauté d'Agglomération...  
 \*\* et collecte des déchets ménagers lorsque l'adhérent a délégué sa compétence collecte au SMITOM-LOMBRIC



**LE JOURNAL DU LOMBRIC** : Rue du Terre de Chéry - BP 30597 - 77016 Vaux-le-Pénil Cedex - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69  
 smitom@lombric.com - www.lombric.com / Dir. de publication : Pierre Herrero / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Patrick Scheurer, Stéphanie Clary, William Gyax, Vittorio Leonardo, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995  
 Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : smitom@lombric.com

## INFOS PRATIQUES

### LE TRI DU VERRE

Le verre est un matériau qui se recycle à l'infini. Aussi, pour permettre le recyclage, il est important de trier les emballages en verre dans le bac de tri\* ou dans les points d'apport volontaire.

Outre les bouteilles, **les bocaux et les pots en verre** se trient aussi !  
Pensez-y !



\*UNIQUEMENT sur le territoire du SMICTOM de la Région de Fontainebleau

### DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'HIVER



**Ouverture tous les jours, y compris les jours fériés (à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre) aux horaires habituels**

**À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2014 et jusqu'au 31 mars 2015 :**

**Semaine : 14h - 18h**

**Samedi : 9h - 18h**

**Dimanche : 10h - 13h**

voir conditions d'accès sur  
[www.lombric.com](http://www.lombric.com)

## ANIMATIONS ET VISITES POUR LES SCOLAIRES



Le SMITOM-LOMBRIC organise, à la demande des écoles, des animations et des actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets auprès des classes de CM1 et CM2.

Ces animations, sous forme de demi-journées, sont assurées par les éco-ambassadeurs qui rappellent aux élèves les consignes de tri avec de vrais emballages et les font participer à un jeu sur la réduction des déchets à la source leur permettant d'adopter un comportement éco-responsable. Le dessin animé

« Lombric » est diffusé et accompagné d'un livret pédagogique en relation avec la gestion des déchets ménagers. À partir de cette rentrée scolaire 2014/2015, le SMITOM-LOMBRIC remettra, à chaque élève, à l'issue de l'animation, son nouvel album de bande dessinée : « Recyclez-moi ! ».

Dans cette continuité, le SMITOM-LOMBRIC propose gratuitement des visites pédagogiques de ses installations de traitement : le centre de tri des emballages ménagers et l'Unité de Valorisation Énergétique à Vaux-le-Pénil et le site de compostage des déchets verts à Réau.

Pour finir, le SMITOM-LOMBRIC met en place, sous certaines conditions, des composteurs pédagogiques et des caisses palettes pour la collecte des papiers dans les écoles.

#### Intéressés par ces actions ?

Contactez-nous au

**01 64 83 58 60**

ou au N° Vert 0 800 814 910

(appel gratuit depuis un poste fixe).



### NOUVEAU : COLLECTE « DEEE » PROFESSIONNELS

Une collecte gratuite pour les DEEE professionnels et les piles des services techniques communaux

Fin mai le premier point de collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) issus des services techniques communaux a été mis en place sur la commune de Vaux-le-Pénil. La première collecte a permis de retirer 1 tonne de DEEE, incluant les DEEE abandonnés sur la voirie. **Ces DEEE sont repris gratuitement** dans le cadre de la filière agréée ECOLOGIC et traités conformément à la réglementation. Ce point de collecte permettra également de collecter simultanément les piles et accumulateurs des communes dans le cadre d'un partenariat avec SCRELEC.

Ce projet répond enfin à une problématique courante rencontrée par les communes chargées de nettoyer la voirie. Le SMITOM-LOMBRIC dans ce cadre facilite le rapprochement avec ECOLOGIC et SCRELEC qui s'occupe de la collecte des piles sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC, pour le développement de points de collecte sur les communes de son territoire.

**1**  
**tonne**  
**de DEEE**  
**COLLECTÉS**

## STOP PUB : OUI À L'INFO DES COLLECTIVITÉS

**850 000** tonnes, c'est la quantité de publicités qui sont mises dans les boîtes aux lettres chaque année en France. Ce qui représente en moyenne **31 kg** par foyer et par an. Les imprimés publicitaires représentent 80% de ces quantités, les journaux gratuits d'annonces 13% et les publications des collectivités locales 7%. Au quotidien, une quantité importante de publicités est ainsi mise dans la boîte aux lettres puis souvent jetée pour être recyclée sans jamais avoir été regardée...

Sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC, ce sont donc 3 980 tonnes de déchets qui représentent un coût de collecte et de traitement de 680 000 €HT par an. Imaginez l'économie sur notre Taxe d'Enlèvement de Ordures Ménagères (TEOM) si nous arrivons à les extraire de vos boîtes aux lettres.

Le SMITOM-LOMBRIC propose donc aux personnes qui ne lisent pas ces publicités non adressées et qui ne désirent plus les recevoir, un **autocollant STOP PUB**.



chaque foyer reçoit

**31**  
kg de  
publicité  
**PAR AN**  
dans sa boîte aux lettres

Soit un coût de collecte  
et de traitement de

**680 000 €HT**  
par an

pour le **SMITOM-LOMBRIC**  
répercuté sur la **TEOM**

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Il vous suffit de détacher l'autocollant STOP PUB de la bande dessinée (au dos de ce numéro) et de le coller sur votre boîte aux lettres.

Grâce à cet autocollant STOP PUB vous ne recevrez plus de publicités mais continuerez de recevoir les journaux des collectivités (mairie, département, région, Journal du Lombric...).

#### Astuces :

Presque toutes les grandes surfaces proposent à leurs clients de recevoir la publicité sur internet, par courrier électronique ou grâce à des applications sur téléphone portable...

Certaines grandes surfaces se sont en outre engagées dans la réduction des déchets et n'envoient plus aucune publicité par courrier.

Vous avez mis un autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres et depuis vous ne recevez plus le Journal du Lombric, n'hésitez pas à nous écrire à [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com)

## ÉVÈNEMENT

### NETTOYONS LA NATURE



L'opération « Nettoyons la Nature » à Dammarie-lès-Lys, organisée par le centre E-Leclerc, se déroulera le vendredi 26 septembre après-midi dans le Parc de l'Abbaye du Lys. Comme chaque année, les écoles maternelles et primaires de Dammarie-lès-Lys seront mobilisées pour l'occasion, soit plus de 500 enfants.



Deux Eco-ambassadeurs du SMITOM-LOMBRIC seront présents avec un stand pour sensibiliser les enfants au tri et la dégradabilité des déchets dans la nature.

À la fin de la journée, le centre E-Leclerc de la ville récompensera les efforts de chacun par un goûter et une animation.

**UN DOUTE,  
UNE QUESTION ?**  
**SMITOM-LOMBRIC**

[www.lombric.com](http://www.lombric.com)

OU

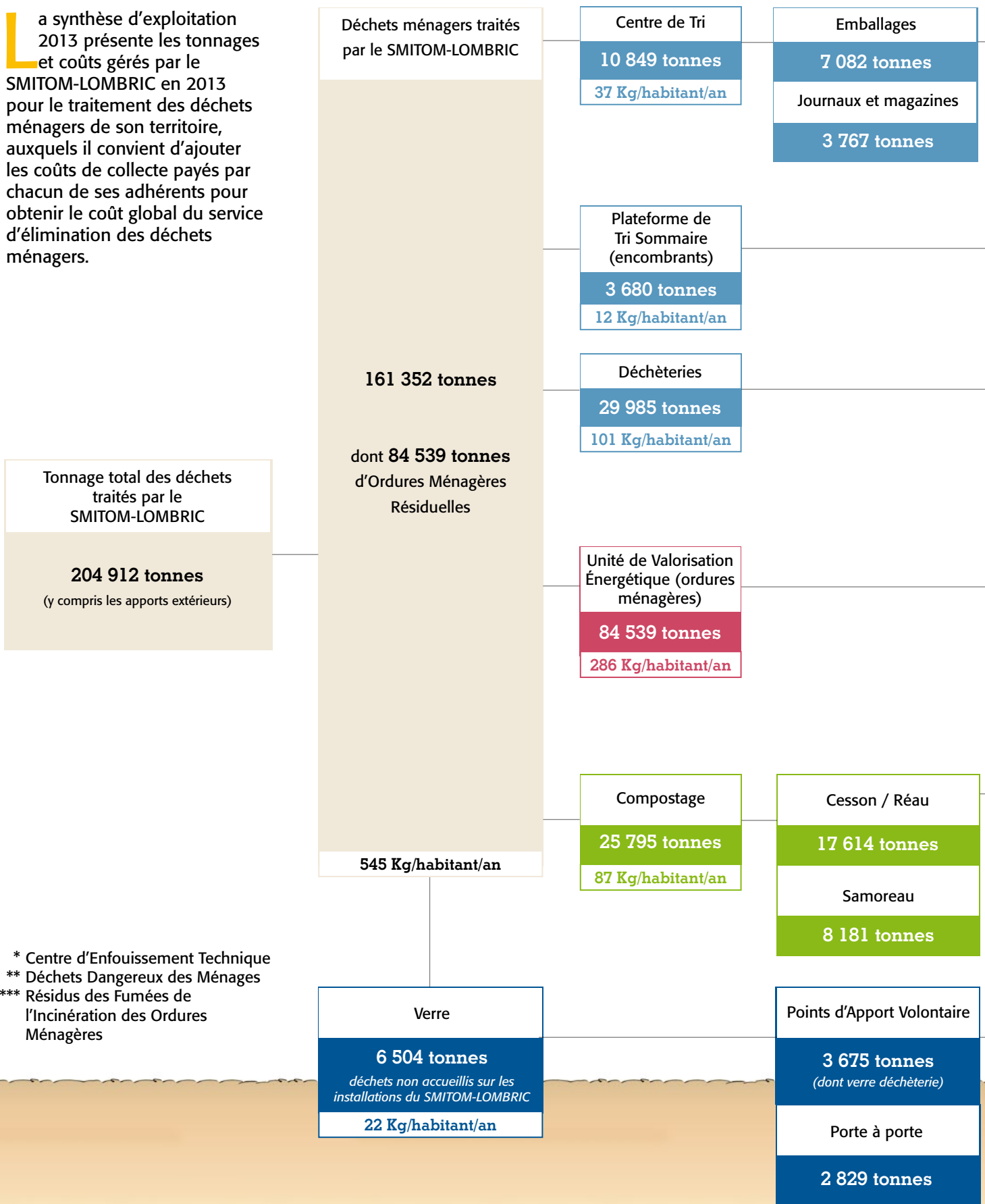
**0 800 814 910**

N° Vert (appel gratuit depuis un poste fixe)



# SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2013

La synthèse d'exploitation 2013 présente les tonnages et coûts gérés par le SMITOM-LOMBRIC en 2013 pour le traitement des déchets ménagers de son territoire, auxquels il convient d'ajouter les coûts de collecte payés par chacun de ses adhérents pour obtenir le coût global du service d'élimination des déchets ménagers.



\* Centre d'Enfouissement Technique

\*\* Déchets Dangereux des Ménages

\*\*\* Résidus des Fumées de l'Incineration des Ordures Ménagères

Valorisation Matière	9 470 tonnes
Incinérés	1 379 tonnes

Total valorisation matière  
**42 369 tonnes**  
 soit 26 % des déchets du  
 SMITOM-LOMBRIC

Valorisation Matière	56 tonnes
Incinérés	2 427 tonnes
CET II	1 197 tonnes

Total valorisation énergétique  
**94 988 tonnes**  
*(valeur déduite du refus des encombrants incinérables)*  
 soit 59 % des déchets du  
 SMITOM-LOMBRIC

Valorisation Matière	1 062 tonnes
Incinérés	6 643 tonnes
CET II*	8 602 tonnes
CET III*	12 966 tonnes
Autre filière (DDM)**	712 tonnes

Total compostage  
**25 795 tonnes**  
 soit 16 % des déchets du  
 SMITOM-LOMBRIC

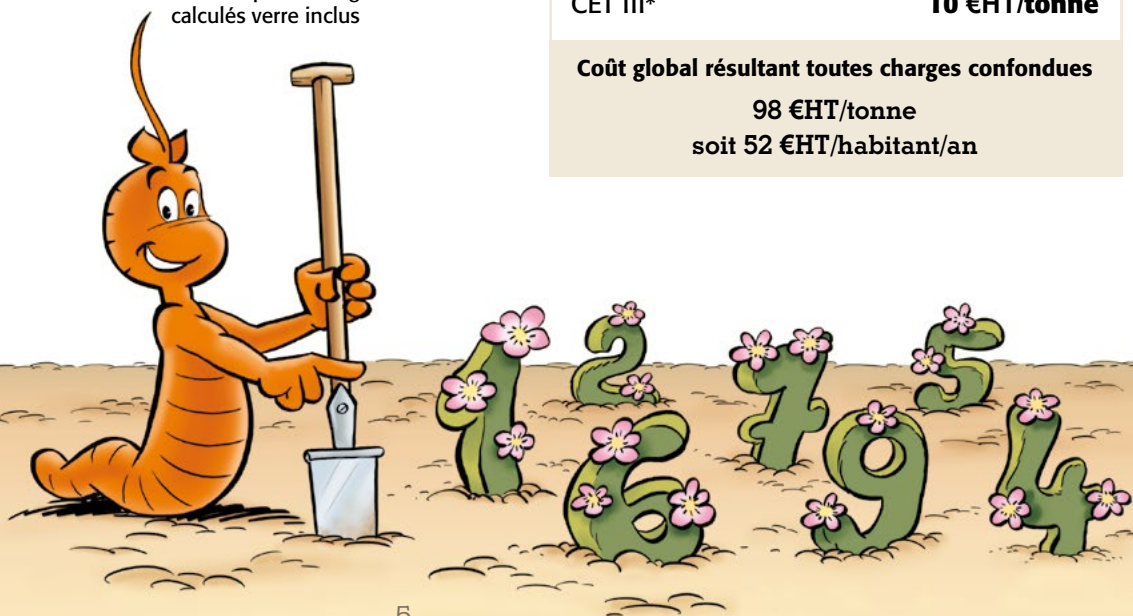
Mâchefers évacués	24 270 tonnes
Ferreux vendus	593 tonnes
Non ferreux vendus	414 tonnes
REFIOM***	5 369 tonnes
Électricité vendue	53 977 MWh
Vapeur vendue	18 350 MWh

Total enfouissement  
**28 134 tonnes**  
 soit 17 % des déchets du  
 SMITOM-LOMBRIC

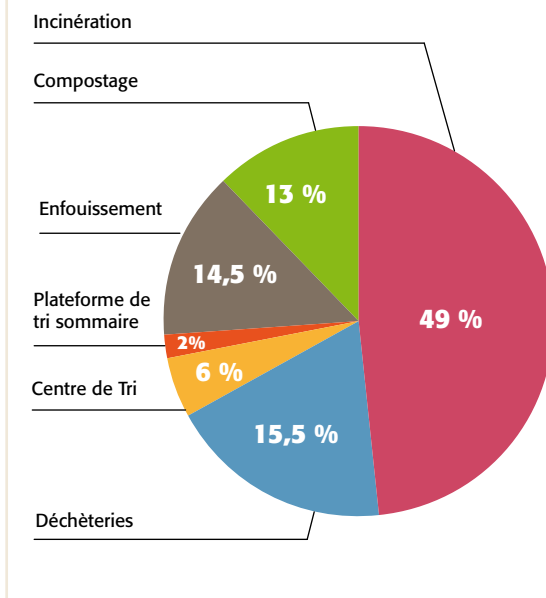
Compostés **25 795 tonnes**

Les mâchefers ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Tous les pourcentages sont calculés verre inclus

Valorisation Matière  
**6 504 tonnes**



### Répartition des tonnages par mode de traitement



### Coût du traitement en 2013 à la tonne (amortissements inclus)

Tri des collectes sélectives	<b>93 €HT/tonne</b>
Objets encombrants	<b>75 €HT/tonne</b>
Déchets verts	<b>80 €HT/tonne</b>
Incinération avec valorisation énergétique	<b>50 €HT/tonne</b>
CET II*	<b>57 €HT/tonne</b>
CET III*	<b>10 €HT/tonne</b>

**Coût global résultant toutes charges confondues**  
**98 €HT/tonne**  
 soit 52 €HT/habitant/an



# LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC

## Réduisons le gaspillage alimentaire

**20** kg de gaspillage alimentaire par habitant et par an en France, dont 1/3 de nourriture jetée encore emballée : tel est le constat de l'ADEME. Sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC, cela représente environ **6 000 tonnes** d'aliments jetés par an, dont **2 000 tonnes encore emballées**.

Face à ce constat, le SMITOM-LOMBRIC a décidé de lancer une grande campagne de communication dont le thème est « La réduction du gaspillage alimentaire ». Cette campagne s'inscrit dans le cadre de l'année européenne de réduction du gaspillage alimentaire et plus particulièrement à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Durant le mois de novembre, vous retrouverez des affiches, des articles et des animations sur cette thématique permettant de sensibiliser les habitants à ce gaspillage et ainsi trouver des solutions pour le réduire.



**1/3**  
de la nourriture  
**jetée**  
est encore  
**emballée**



### Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine - Fouju

#### Trions plus, trions mieux

**En 2013, 2 154 tonnes d'emballages ont été collectées sur notre secteur (+ 13,9% en un an).** Une fois triés par type de matériaux, ces emballages sont vendus à des entreprises du recyclage. Les recettes de cette vente réduisent le coût de la gestion des déchets pour la collectivité et pour le citoyen.

Des progrès ont été faits depuis 2012 grâce à l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri facilitant le geste du tri. Néanmoins, la CAMVS et le SMITOM-LOMBRIC ont observé une multiplication des erreurs de tri qui conduisent à la diminution du coefficient de qualité du territoire. Cela a une incidence sur le coût de la collecte car ECO-EMBALLAGES soutient financièrement le tri, en fonction de la qualité des collectes sélectives.

Un doute ? Consultez les consignes de tri de votre commune et améliorons ensemble nos performances !

Renseignements : N° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon et Fouju



### SICTOM de Sénart

#### Stationnement gênant

Les équipages de collecte rencontrent régulièrement, sur l'ensemble des communes du territoire du SICTOM de Sénart, des stationnements gênants empêchant la collecte des déchets ménagers. Toutes les plaques d'immatriculations sont notées par l'équipage et transmis au SICTOM de Sénart et aux autorités compétentes.

L'amende pour stationnement gênant peut être conséquente jusqu'à l'enlèvement du véhicule.



Nous faisons donc appel au civisme de chacun afin de ne pas gêner le camion de collecte les jours de passage.

Renseignements : N° Vert 0 800 774 062

Communes concernées : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis



## Communauté de Communes Seine-École

### Conteneurs enterrés



La Communauté de Communes Seine-Ecole continue sa politique d'enfouissement de borne de collecte de déchets. Elle a procédé, en octobre 2013, avec le partenariat du SMITOM-LOMBRIC à

l'aménagement d'un point de collecte enterré pour les ordures ménagères et les emballages dans le nouveau lotissement « Le Clos Brassens » à Saint-Fargeau-Ponthierry.

Ce mode de collecte constitue une solution intéressante pour les aménageurs, les bailleurs, la collectivité, les habitants, en termes d'hygiène, de sécurité et de gestion des bacs. Un conteneur enterré de 5 m<sup>3</sup> équivaut environ à 7 bacs de 770 litres.

Il est prévu d'installer d'autres conteneurs enterrés sur de futurs lotissements qui sont programmés sur les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et de Pringy.

Le Chatelet-en-Brie



Renseignements : 01 64 89 01 27

Communes concernées : Pringy et Saint Fargeau-Ponthierry



## Communauté de Communes Vallées et Châteaux

### Déchèterie : évitez les files d'attente !



La déchèterie du Châtelet-en-Brie est ouverte tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre) aux horaires habituels.

Des pics de fréquentation sont enregistrés en particulier à l'heure d'ouverture (semaine et week-end) et dans l'après-midi le week-end. Afin d'éviter les files d'attente, nous vous conseillons, si votre emploi du temps le permet, de vous rendre en déchèterie de préférence en semaine l'après-midi ou en matinée samedi ou dimanche.

**Horaires d'été**  
(1<sup>er</sup> avril au 31 octobre) :

Du lundi au vendredi,  
de 15h à 19h  
Le samedi, de 10h à 19h  
Le dimanche, de 10h à 13h

**Horaires d'hiver**  
(du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

Du lundi au vendredi,  
de 14h à 18h  
Le samedi, de 9h à 18h  
Le dimanche, de 10h à 13h

Voir conditions d'accès sur [www.lombric.com](http://www.lombric.com)

Renseignements : N° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courty et Valence-en-Brie



## SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Il était une fois le SMICTOM

Et les animations scolaires



Pour toutes les écoles de son territoire, le SMICTOM propose tout au long de l'année des animations scolaires du primaire à l'université.

Nos agents abordent avec pédagogie le thème du tri bien sûr, mais aussi le recyclage et la prévention des déchets avec le compostage et l'éco-consommation. Ces animations très ludiques et interactives captivent autant les enfants que les adultes !

Parlez-en à vos proviseurs, directeurs, professeurs, maîtres et maîtresses, ils prendront contact avec nous ! **Pour la saison 2013-2014, nous avons réalisé plus de 40 animations !**

Nous participons également aux nettoyages nature au printemps et à l'automne pour sensibiliser à la longue vie des déchets !

Numéro vert 0 800 133 895  
[www.smictom-regionfontainebleau.fr](http://www.smictom-regionfontainebleau.fr)

Renseignements : N° Vert 0 800 133 895

Communes concernées : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuelles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine



## Communauté de Communes du Pays de Bière

### Table de tri



Depuis le 31 Mars 2014, le collège Christine de Pisan à Perthes s'est engagé à réduire ses déchets de restaurations scolaires. En partenariat avec la Communauté de Communes une table de tri des déchets a été mise en place, afin de récupérer le pain à destination des animaux (haras) et les déchets compostables (composteurs au sein du collège).

Après plus de deux mois\* d'utilisation voici un premier bilan :

Pour 8916 kg de nourriture produite :  
- 86.50 kg de pain ont été récupérés,  
- 581 kg de restes ont été compostés,  
- 1201.50 kg de déchets ont été produits.

**Soit 35 % de déchets en moins.**

\*Chiffres du 31 mars au 6 juin 2014.

Renseignements : 01 60 66 12 53

Communes concernées : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière

A COLLECTIONNER !

# LE LOMBRIC



PAR V. LEONARDO D'APRÈS MARTIAL



PRENDS CELUI-CI! IL EST...  
**...OFFERT PAR LE SMITOM-LOMBRIC!**

